

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juillet 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 26 juillet 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères en date du 25 juillet 2006 concernant l'évolution de la situation dans la gorge de Kodori (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Revaz **Adamia**



**Annexe à la lettre datée du 26 juillet 2006,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires
étrangères concernant l'évolution de la situation
dans la gorge de Kodori**

S'agissant des faits survenus récemment dans la gorge de Kodori, le Ministère géorgien des affaires étrangères déclare que des unités du Ministère géorgien de l'intérieur mènent à l'heure actuelle des opérations policières contre la criminalité organisée, notamment contre des groupes rebelles criminels.

Ces opérations se déroulent dans le strict respect des lois géorgiennes et des engagements internationaux pris par la Géorgie.

Le Ministère des affaires étrangères juge nécessaire d'affirmer que la Géorgie ne contrevient pas à l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé le 14 mai 1994. Il précise que cet accord n'impose pas de restrictions à la présence de forces policières dans la gorge de Kodori ni à la mise en œuvre, dans cette partie de la Géorgie, de mesures tendant à faire régner l'ordre.

Le Ministère des affaires étrangères réaffirme que les opérations policières ne s'étendent pas au territoire tenu par les autorités abkhazes de facto. Dans le même temps, des représentants spéciaux restent en contact avec les autorités abkhazes de facto afin de tirer au clair la situation.

Le Ministère des affaires étrangères poursuit ses consultations avec les représentants des pays voisins, de l'ONU, des organisations internationales et d'autres encore qui sont préoccupés par la situation actuelle dans la gorge de Kodori.
